

Adressé aux Conseillers le	17 septembre 2026
Affiché en Mairie le	28 septembre 2026
Mis en ligne sur www.trouville.fr , le	28 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER
Séance du Mercredi 24 juin 2026
PROCES-VERBAL

SF/SG 2026-748

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 juin 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.
Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 3 - Absent : 1

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ		X	Véronique LIMOUSIN
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Laurence PONSEEL
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER	X		
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE	X		
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Françoise HALLEY comme Secrétaire de séance.

.....

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Finances

1. Décision modificative n°2026-01 - Budget Supplémentaire 2026 - Budget Principal
2. Décision modificative n°2026-01 - Budget Supplémentaire 2026 - Budget Annexe des marchés communaux
3. Octroi d'une subvention au Bâtiment CFA Caen - Exercice 2026
4. Octroi de subventions compensatoires - Exercice 2026
5. Autorisation de signer une convention financière avec TON – CNTH
6. Autorisation de signer un avenant à la convention financière avec OFF
7. Allocation de vétéran - exercice 2026
8. Fixation des tarifs de la taxe de séjour - Exercice 2027
9. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées - Pref14

Ressources humaines

10. Modification du tableau des effectifs
11. Actualisation des modalités d'application du RIFSEEP
12. Recours à un intervenant extérieur
13. Conventions de mise à disposition de personnels avec le collège Charles Mozin - Année scolaire 2026-2027

Commande publique

14. Protocole transactionnel stationnement payant INDIGO PARK et PAYBYPHONE
15. Rapport annuel du concessionnaire du casino municipal - exercice 2024-2025
16. Rapport annuel du concessionnaire du mobilier urbain publicitaire - exercice 2025
17. Rapport annuel du concessionnaire du parking Foch - exercice 2025

Services techniques municipaux

18. Sollicitation aide financière Conseil Départemental Calvados - Eglise Notre Dame des Victoires
19. Sollicitation aide financière Conseil Départemental Calvados - Musée Villa Montebello

Développement durable

20. Plan départemental de lutte collective contre le frelon asiatique
21. Subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo neufs ou d'occasions - Exercice 2026
22. Subvention pour la poste de dispositif anti volatiles

Aménagement et foncier

23. Classement et intégration au domaine public communal non cadastré de la parcelle AZ 1058 - Avenue Barnstaple

Centre communal d'action sociale (CCAS)

24. Bilan d'activité CCAS - Exercice 2025
25. Convention mise à disposition et gestion Résidence et Villa la Roseraie 2026-2030 - entre la Commune et le CCAS
26. Convention de gestion de flux des logements sociaux - Partélios - Avenant 2026
27. Convention de gestion de flux des logements sociaux - CDC Habitat - Avenant 2026

Service à la population

28. Cartes résidents et stationnement - Conditions d'attribution et modalités de délivrance
29. Reprise de 56 sépultures en terrain commun

Culture – Médiathèque

30. Modification du règlement intérieur de la Médiathèque
31. Autorisation de désherbage et de vente de documents sortis des collections de la médiathèque

Temps de l'enfant

32. Fixation du forfait communal pour l'année scolaire 2025-2026

Sport – Plage – Vie associative

33. Convention de partenariat avec l'association Off Courts - Exercice 2026

Divers

34. Subvention exceptionnelle SNSM
35. Acceptation don Prix Yves et Hélène de Labrusse 2026

SEANCE POINTS, VOTES ET DEBATS

La séance est ouverte à 18h00

- **Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs :** Le Conseil Municipal désigne Françoise Halley en tant que secrétaire de séance. Trois (3) pouvoirs ont été transmis.
- **Inscription des questions orales :** deux questions orales du groupe Trouville pour tous ont été déposées.
- **Procès-verbal du 5 juin 2026 :** Adopté à l'unanimité.
Délibération n°2026-69 - Information sur les décisions prises par Madame la Maire en

vertu des délégations données par le Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Le Conseil Municipal prend acte.**

Madame Pouletty s'interroge sur une convention d'occupation précaire relative à un terrain communal et demande des précisions quant à son usage ainsi qu'aux motifs de sa mise à disposition, auprès de Madame Siemdaj, épouse de Monsieur Siemdaj, Maire-Adjoint.

Madame la Maire indique que cette occupation s'inscrit dans la continuité d'une situation préexistante. Elle précise que le terrain avait été repris dans le cadre d'un projet porté sous la précédente mandature et que l'occupation actuelle est consentie en contrepartie de l'entretien du site par l'occupant. Elle souligne qu'il ne s'agit donc pas d'une mise à disposition sans contrepartie.

En réponse à une question relative à l'alimentation en eau du terrain, Monsieur Sabathier précise qu'un compteur existait auparavant mais qu'il a été déposé afin d'éviter des branchements non autorisés.

Madame Coutentin indique que l'approvisionnement en eau est désormais assuré par citerne.

Madame la Maire conclut en indiquant que cette occupation contribue à l'entretien du terrain communal et constitue à ce titre un service rendu à la collectivité.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par la Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal.

En ouverture de séance, Madame la Maire rend hommage à Messieurs Lionel Bottin et Didier Quenouille, récemment décédés. Elle salue leur engagement au service de la vie publique locale et rappelle la place qu'ils ont occupée dans la vie de la commune ainsi que le souvenir qu'ils laissent auprès des élus, des agents municipaux, des habitants et de leurs familles.

Hommage de Madame la Maire à Monsieur Lionel Bottin :

« C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de LIONEL BOTTIN le 9 juin dernier.

A Trouville, chacun connaissait Lionel. Les Trouvillaises et les Trouvillais lui portaient une affection sincère et un profond respect. Les très nombreux hommages en sont la plus belle preuve.

Lionel était un homme courageux qui a vécu deux naufrages en mer.

Il était un homme de caractère, il était aussi un homme de conviction et d'engagement.

Depuis 2019, il était Président du comité départemental des pêches maritimes

Au sein du Conseil municipal de Trouville (il a été Conseiller municipal de 2020 à 2026), il a toujours porté haut la voix de la pêche et des pêcheurs.

Avec détermination, il rappelait sans cesse l'importance de ce métier exigeant, de ces femmes et de ces hommes qui vivent au rythme de la mer.

Nous garderons le souvenir d'un homme authentique, au franc parler, d'un homme chaleureux, fidèle en amitié et profondément attaché à sa ville et à son port.

Son absence laissera un grand vide sur le quai. »

Hommage de Madame la Maire à Monsieur Didier Quenouille :

« C'est avec une profonde de tristesse que nous avons appris le décès de Didier Quenouille, quelques jours seulement après celui de Lionel Bottin.

Didier Quenouille était un homme discret, apprécié pour son écoute, sa gentillesse et la bonne connaissance des dossiers municipaux dont il avait la responsabilité.

Hôtelier à Trouville depuis de nombreuses années, il a consacré une partie importante de sa vie au service de notre commune. Elu pendant 18 ans, il a notamment exercé les fonctions de 1er adjoint de 2020 à 2026.

Il aimait échanger avec les commerçants du marché, être au cœur de ce lieu de vie qu'il affectionnait particulièrement et où beaucoup ont pu apprécier sa disponibilité.

J'avais rencontré Didier lors d'un rendez-vous professionnel en 2013. A cette occasion, il m'avait proposé de rejoindre la liste de Christian Cardon lors de la campagne de 2014. Je n'oublierai jamais les mots qu'il avait alors trouvés pour me convaincre de m'engager en politique.

Aujourd'hui, les Trouvillaises et les Trouvillais garderont l'image d'un homme profondément humain, sensible et bienveillant qui a servi sa ville avec dévouement et discrétion. »

Monsieur Sauvage prend ensuite la parole afin d'associer son groupe à cet hommage. Il souligne les qualités humaines et l'investissement de Messieurs Bottin et Quenouille au service de la collectivité.

Monsieur Gantz s'exprime également au nom de son groupe et rend hommage à leur parcours, à leur engagement citoyen et à leur contribution à la vie municipale.

À l'issue de ces interventions, l'assemblée observe une minute de silence en leur mémoire.

DELIBERATIONS, VOTES ET DEBATS

N° de délibérations et votes	Services
	Finances
Délibération n°2026-70 - Adoptée à la majorité Vote : SFPT : pour TPT : pour TA : 2 2 absentions : Nicolas Sauvage, Odile Lesage-Franses	1. Décision modificative n°2026-01 - Budget Supplémentaire 2026 - Budget Principal Madame la Maire présente le projet de décision modificative et de budget supplémentaire. Elle indique notamment que les recettes fiscales sont revues à la baisse en raison d'une évolution du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, certains logements ayant été déclarés en résidences principales. Madame Pouletty s'interroge sur les conséquences de ces changements de situation sur les recettes communales. Monsieur Millard précise que ce phénomène n'est pas propre à Trouville-sur-Mer et concerne de nombreuses collectivités. Madame la Maire explique ensuite que plusieurs ajustements concernent des dépenses d'investissement rendues nécessaires par l'évolution

de certains projets. Elle cite notamment les travaux de la Corniche, pour lesquels l'enveloppe initialement prévue s'avère insuffisante au regard des besoins identifiés. Elle rappelle qu'il s'agit d'une opération prioritaire pour la sécurité des usagers et l'amélioration de la circulation dans la commune. Elle évoque également le renouvellement de matériels informatiques devenus obsolètes et l'amélioration des équipements de visioconférence de l'Hôtel de Ville afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services et des instances municipales.

Madame Pouletty demande des précisions sur le calendrier prévisionnel des travaux de la Corniche. Madame la Maire indique qu'il est encore trop tôt pour communiquer un échéancier précis et précise que le Conseil municipal sera informé de l'avancement du projet dès que les éléments techniques seront connus.

Monsieur Sauvage estime que les investissements relatifs à la modernisation informatique sont nécessaires. Il s'interroge plus largement sur la situation financière de la commune, sur le niveau des restes à réaliser en investissement, sur le taux d'exécution des opérations inscrites au budget ainsi que sur les perspectives de financement des projets structurants de la collectivité. Il souhaite notamment disposer d'une meilleure visibilité sur les grandes opérations d'investissement et leur programmation financière.

Monsieur Millard rappelle le principe d'annualité budgétaire applicable aux collectivités territoriales. Il souligne que le niveau des dépenses de personnel doit être apprécié au regard des besoins de fonctionnement des services et de la situation observée dans d'autres collectivités. Il indique également que le suivi détaillé des taux de réalisation par opération représente un travail important pour les services financiers. Il appelle à la prudence dans la conduite des investissements à venir compte tenu des engagements déjà programmés et des contraintes financières pesant sur la commune.

Madame la Maire rappelle que plusieurs opérations majeures ont été engagées, notamment la rénovation du musée Villa Montebello ainsi que les travaux relatifs à l'Hôtel de Ville. Elle indique que l'état du patrimoine communal nécessite des interventions importantes et que les diagnostics en cours pourraient conduire à identifier des besoins

	complémentaires de financement pour le bâtiment de la mairie. Elle précise également que les délais d'études et de préparation des opérations expliquent le décalage de certains travaux. Monsieur Millard observe que le recours à l'emprunt pourra, le moment venu, être examiné parmi les outils de financement des investissements, tout en considérant que cette réflexion demeure prématurée à ce stade. Monsieur Sauvage réaffirme son souhait de disposer d'une présentation plus détaillée des grandes opérations d'investissement afin d'améliorer la visibilité du Conseil municipal sur leur état d'avancement et leur financement.
Délibération n°2026-71 - Adoptée à l'unanimité	2. Décision modificative n°2026-01 - Budget Supplémentaire 2026 - Budget Annexe des marchés communaux Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-72 - Adoptée à l'unanimité	3. Octroi d'une subvention au Bâtiment CFA Caen - Exercice 2026 Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-73 - Adoptée à l'unanimité	4. Octroi de subventions compensatoires - Exercice 2026 Avant la délibération, Madame la Maire fait une déclaration : « Je souhaite remercier les associations qui sont au cœur de l'action à Trouville. Je tiens à remercier sincèrement leurs dirigeants ainsi que l'ensemble des bénévoles qui contribuent chaque jour à la diversité, au dynamisme et à la richesse de la vie associative de notre ville. Je rappelle également mon attachement au caractère apolitique des associations. C'est, selon moi, la seule manière de garantir sereinement la continuité de leurs actions. Cette neutralité constitue une règle fondamentale qu'il convient de préserver. Je souhaite également faire un point concernant l'association Musique sur Mer. Un professeur intervenant au sein de cette structure fait l'objet d'accusations graves, signalées en décembre 2024 par un parent d'élève à la maire sortante.

Je constate que l'association semble aujourd'hui avoir pris la mesure de certains éléments qui lui sont reprochés. Toutefois, même si la présomption d'innocence doit naturellement être respectée tant qu'aucune décision de justice définitive n'a été rendue, le principe de précaution est indispensable lorsqu'il s'agit de la protection des enfants et des jeunes.

À titre personnel, je ne peux pas accepter qu'un responsable associatif puisse considérer qu'une telle situation « n'est pas son problème ».

Lorsqu'une association accueille des mineurs, la vigilance, l'écoute et la responsabilité doivent toujours prévaloir. La sécurité et la protection des enfants sont une priorité non négociable.

C'est l'affaire de tous : des dirigeants associatifs, des parents, des institutions, mais également des élus lorsqu'ils sont informés de faits préoccupants. Le devoir de précaution et de protection des mineurs doit s'imposer à chacun, quelles que soient ses responsabilités. C'est pourquoi je considère que l'équipe municipale sortante avait, elle aussi, le devoir d'agir avec toute la vigilance nécessaire face à une telle situation. »

Madame la Maire rappelle les principes qui président au soutien de la Ville au tissu associatif trouvillais et présente les subventions compensatoires proposées au titre de l'exercice 2026. Elle précise que ces aides ont pour objet de compenser les contraintes ou les missions particulières assumées par certaines associations dans l'intérêt général communal.

Avant l'examen de la délibération, Madame la Maire invite les conseillers municipaux concernés à signaler leur participation aux organes de gouvernance des associations bénéficiaires afin d'appliquer les règles relatives aux conflits d'intérêts et, le cas échéant, aux modalités de participation au vote.

Madame la Maire présente ensuite les associations concernées ainsi que les montants de subventions compensatoires proposés.

Madame Lesage s'interroge sur les écarts constatés entre les taux de compensation accordés aux différentes associations, certaines bénéficiant d'une prise en charge intégrale tandis que d'autres ne perçoivent qu'une compensation partielle.

Madame Limousin indique que les modalités actuelles résultent d'une procédure mise en place

	lors de la précédente mandature. Elle précise qu'une réflexion sera engagée afin de réexaminer les critères d'attribution et les modalités de calcul de ces subventions pour les exercices futurs. Madame de La Grandière apporte des éléments complémentaires d'information concernant les conditions d'attribution de certaines aides et leur justification au regard des missions exercées par les associations concernées.
Délibération n°2026-74 - Adoptée à l'unanimité	5. Autorisation de signer une convention financière avec TON – CNTH Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-75 - Adoptée à l'unanimité	6. Autorisation de signer un avenant à la convention financière avec OFF Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-76 - Adoptée à l'unanimité	7. Allocation de vétérance - exercice 2026 Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-77 - Adoptée à l'unanimité	8. Fixation des tarifs de la taxe de séjour - Exercice 2027 Mme Lesage s'interroge sur le niveau des tarifs de la taxe de séjour au regard de ceux pratiqués à Deauville. M. Millard indique que la commune est déjà au plafond réglementaire.
Délibération n°2026-78 - Adoptée à l'unanimité	9. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées - Pref14 Madame la Maire informe avoir reçu les chefs d'établissement de l'école privée de la commune. Elle indique qu'un accord a été trouvé concernant la participation de la Ville pour les classes élémentaires, sur la base du tarif préfectoral. S'agissant des classes maternelles, un forfait spécifique a été retenu, différent du barème préfectoral, en tenant compte des aides en nature apportées par la commune à l'établissement.
Ressources humaines	
Délibération n°2026-79 - Adoptée à la majorité Vote : SFPT : TPT : 3 absentions	10. Modification du tableau des effectifs Madame Pouletty indique que la modification du tableau des effectifs traduit un choix de réorganisation porté par la nouvelle mandature,

TA : 3 abstentions : Brigitte POULETTY, Théo GANTZ, Sylvie ROBERT-STOCK	avec notamment la suppression de deux postes de direction (DGA et directeur de la communication). Elle précise que ces décisions ne remettent pas en cause les compétences des agents concernés et appelle à une vigilance particulière sur les conditions d'accompagnement des personnels. Elle évoque également la réorganisation de la police municipale et de la brigade verte, sujet ayant été présenté en comité social territorial, et insiste sur la nécessité de respecter les règles de management, de préserver le dialogue social et de prévenir toute déstabilisation des services. Elle annonce qu'une attention sera portée aux effets de cette réorganisation et à son évaluation. Madame la Maire rappelle l'importance accordée à la dimension humaine dans la conduite des services municipaux. Elle indique que la réorganisation répond à des problématiques d'encadrement identifiées et affirme que la collectivité reste attentive à la situation des agents. Elle précise que la majorité veillera à la bonne mise en œuvre des évolutions organisationnelles et au suivi des situations individuelles
Délibération n°2026-80 - Adoptée à l'unanimité	11. Actualisation des modalités d'application du RIFSEEP Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-81 - Adoptée à l'unanimité	12. Recours à un intervenant extérieur Madame la Maire indique que le service événementiel est fortement sollicité. Elle précise que, afin de répondre à cette activité, des renforts sont mobilisés, notamment par le recours à des saisonniers. Elle ajoute qu'en lien avec la direction des ressources humaines, des recrutements de personnels saisonniers ont déjà été réalisés pour ce service
Délibération n°2026-82 - Adoptée à l'unanimité	13. Conventions de mise à disposition de personnels avec le collège Charles Mozin - Année scolaire 2026-2027 Aucune question n'est formulée.
Commande Publique	
Délibération n°2026-83 - Adoptée à l'unanimité	14. Protocole transactionnel stationnement payant INDIGO PARK et PAYBYPHONE Madame Robert Stock demande des précisions sur les dysfonctionnements constatés.

	Monsieur Dumas indique qu'il s'agit d'une erreur de paramétrage ayant entraîné un dysfonctionnement du dispositif. Il précise qu'un protocole transactionnel est proposé afin de compenser la perte financière en résultant, prise en charge par le prestataire INDIGO.
Délibération n°2026-84 – Prend acte	15. Rapport annuel du concessionnaire du casino municipal - exercice 2024-2025 Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-85 – Prend acte	16. Rapport annuel du concessionnaire du mobilier urbain publicitaire - exercice 2025 Madame Robert Stock s'interroge sur la prise en charge financière et demande si la Ville supporte également des coûts dans le cadre du dispositif. Monsieur Dumas précise que les espaces publicitaires sont exploités et financés par les annonceurs et les commerçants. Il indique que la Ville bénéficie de la gratuité de certaines faces au titre de la convention de concession. Madame de la Grandière confirme cette gratuité pour les supports concernés
Délibération n°2026-86 – Prend acte	17. Rapport annuel du concessionnaire du parking Foch - exercice 2025 Aucune question n'est formulée.
Services techniques municipaux	
Délibération n°2026-87 - Adoptée à l'unanimité	18. Sollicitation aide financière Conseil Départemental Calvados - Eglise Notre Dame des Victoires Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-88 - Adoptée à l'unanimité	19. Sollicitation aide financière Conseil Départemental Calvados - Musée Villa Montebello Aucune question n'est formulée.
Développement durable	
Délibération n°2026-89 - Adoptée à l'unanimité	20. Plan départemental de lutte collective contre le frelon asiatique Aucune question n'est formulée.

Délibération n°2026-90 - Adoptée à l'unanimité	21. Subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo neufs ou d'occasions - Exercice 2026 Madame Robert Stock demande si les agents municipaux disposent de vélos à assistance électrique. Madame Limousin indique que plusieurs services en sont équipés et précise que leur mise à disposition est organisée en interne selon les besoins. Madame Pouletty s'interroge sur la publication de ces dispositifs de subvention sur le site internet de la Ville. Madame Limousin indique que cette information n'est pas en ligne mais que ce sera fait prochainement. Madame la Maire précise qu'une communication sur ce dispositif sera réalisée dans le bulletin municipal « La Mouette ».
Délibération n°2026-91 - Adoptée à l'unanimité	22. Subvention pour la poste de dispositif anti volatiles Madame la Maire indique que ce dispositif de subvention est peu sollicité. Madame la Maire et Madame Limousin évoquent également les actions complémentaires mises en œuvre, notamment la stérilisation des œufs de goélands.
Aménagement foncier	
Délibération n°2026-92 - Adoptée à l'unanimité	23. Classement et intégration au domaine public communal non cadastré de la parcelle AZ 1058 - Avenue Barnstaple Monsieur Sauvage interroge sur l'objectif de ce découpage de parcelle. Madame la Maire indique qu'il s'agit d'une régularisation administrative d'une situation ancienne. Elle précise qu'aucune cession foncière n'est envisagée dans ce cadre.
CCAS	
Délibération n°2026-93 – Prend acte	24. Bilan d'activité CCAS - Exercice 2025 Monsieur Sauvage reprend le bilan du CCAS, évoquant des dépenses importantes de

fonctionnement et une évolution des bénéficiaires de l'aide au maintien à domicile. Il souligne également l'existence d'un fonds de roulement au CCAS et interroge les perspectives de réponse aux besoins sociaux des Trouvillais, ainsi que l'état du bâti de la Résidence et de la Villa de la Roseraie.

Madame la Maire indique que des travaux ponctuels ont été réalisés, notamment sur la toiture, mais que le bâtiment demeure ancien et nécessite des interventions plus structurelles. Elle souligne les difficultés liées à l'état général des locaux, notamment en matière d'accessibilité et d'adaptation des équipements. Elle évoque également les tensions sur le recrutement des aides à domicile, constatées à l'échelle locale comme dans d'autres structures comparables (PROXIM), et les difficultés organisationnelles associées.

Madame Rubin précise que les sommes évoquées correspondent à un fonds de roulement et non à une réserve disponible. Elle indique que la situation financière du CCAS est examinée régulièrement en conseil d'administration et que les moyens sont mobilisés en fonction des besoins. Elle précise également que la baisse des heures d'intervention résulte de contraintes de moyens humains, les bénéficiaires étant, le cas échéant, réorientés vers d'autres dispositifs. Elle rappelle les difficultés structurelles de recrutement et les contraintes opérationnelles du service.

Monsieur Millard rappelle que les établissements publics sont tenus de déposer leurs fonds auprès du Trésor public et ne disposent pas de possibilité de placement financier.

Madame Lesage interroge sur la répartition de la charge du bâtiment de la Roseraie entre la Ville et le CCAS.

Madame Rubin indique qu'il s'agit d'un point distinct relevant du régime de propriété et de gestion, et précise que les services techniques assurent l'entretien courant tandis que les travaux sont réalisés par des entreprises spécialisées.

Madame la Maire confirme que la Ville est propriétaire du bâtiment et en assume la responsabilité patrimoniale. Elle indique que des études complémentaires devront être engagées afin de définir une stratégie de rénovation et d'organisation du service.

	Madame Lesage rappelle que les CCAS présentent généralement un déficit, et s'interroge sur l'existence d'un bénéfice. Madame la Maire précise qu'il s'agit d'un excédent de fonctionnement et non d'un bénéfice.
Délibération n°2026-94 – Adoptée à l'unanimité	25. Convention mise à disposition et gestion Résidence et Villa la Roseraie 2026-2030 - entre la Commune et le CCAS Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-95 – Adoptée à l'unanimité	26. Convention de gestion de flux des logements sociaux - Partélios - Avenant 2026 Madame Rubin informe d'un programme de travaux sur le secteur du quai Kennedy, d'une durée prévisionnelle de neuf mois, portant notamment sur la mise aux normes électriques et l'amélioration de l'isolation thermique. Elle rappelle que la gestion des attributions de logements sociaux s'effectuait auparavant selon un système d'attribution en commission départementale, au sein de laquelle la Ville dispose de deux voix. Elle précise que les délais d'attribution constatés peuvent atteindre environ 24 mois, dans un contexte de forte tension de la demande, notamment sur les logements de type T2 et pour les situations de familles recomposées ou séparées. Elle indique qu'un changement de doctrine a été engagé au niveau national, conduisant au passage progressif à une gestion en flux des logements sociaux, correspondant à un volume de droits de réservation et non plus à des logements identifiés. Elle précise que ce système vise à fluidifier les attributions dans un contexte de forte pression de la demande. Madame la Maire souligne la forte sollicitation de la Ville sur ces questions et indique recevoir régulièrement des administrés en recherche de logement social. Elle précise que les bailleurs sociaux s'inscrivent dans cette démarche partenariale, permettant de favoriser l'adéquation entre l'offre et les capacités de paiement des loyers par les candidats.

Délibération n°2026-96 – Adoptée à l'unanimité	27. Convention de gestion de flux des logements sociaux - CDC Habitat - Avenant 2026 Aucune question n'est formulée.
Service à la population	
Délibération n°2026-97 - Adoptée à l'unanimité	28. Cartes résidents et stationnement - Conditions d'attribution et modalités de délivrance Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-98 - Adoptée à l'unanimité	29. Reprise de 56 sépultures en terrain commun Aucune question n'est formulée.
Culture - Médiathèque	
Délibération n°2026-99 - Adoptée à la majorité Vote : SFPT (Stephanie fresnais pour les trouvillais) : TPT (Trouville pour tous): TA (Trouville authentique) : 2 absentions 2 abstentions : Nicolas SAUVAGE, Odile LESAGE-FRANSES	30. Modification du règlement intérieur de la Médiathèque Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-100 - Adoptée à l'unanimité	31. Autorisation de désherbage et de vente de documents sortis des collections de la médiathèque Aucune question n'est formulée.
Temps de l'enfant	
Délibération n°2026-101 - Adoptée à l'unanimité	32. Fixation du forfait communal pour l'année scolaire 2025-2026 Monsieur Sauvage s'interroge sur l'existence d'éventuels échanges de scolarisation avec les communes voisines et sur la prise en charge financière des élèves concernés. Madame la Maire indique s'être posé cette question et informe que depuis plusieurs années, il y a un fonctionnement qui repose sur des accords de réciprocité. Elle précise que des élèves de Trouville-sur-Mer sont également scolarisés dans d'autres communes. Elle souligne que la mise en œuvre stricte d'un forfait communal aurait un impact financier significatif pour la Ville, en raison d'un solde défavorable entre

	les élèves entrants et sortants. Elle rappelle que des critères d'admission liés notamment à la fratrie et à la proximité du lieu de travail des parents sont pris en compte. Madame la Maire demande d'attendre la rentrée avant de mettre ce forfait en place.
Sport – Plage – Vie associative	
Délibération n°2026-102 - Adoptée à l'unanimité	33. Convention de partenariat avec l'association Off Courts - Exercice 2026 Aucune question n'est formulée.
Divers	
Délibération n°2026-103 - Adoptée à l'unanimité	34. Subvention exceptionnelle SNSM Aucune question n'est formulée.
Délibération n°2026-104 - Adoptée à l'unanimité	35. Acceptation don Prix Yves et Hélène de Labrusse 2026 Aucune question n'est formulée.

Questions orales

Question orale n° 1 : travaux de gaz de la rue des Bains (Théo Gantz au nom du groupe « Trouville pour tous »)

De gros travaux qui vont durer plusieurs mois. L'équipe sortante souhaitait en profiter pour refaire l'esthétique de la rue des Bains (revêtement, fleurs, arbres, bancs, etc.). Pourquoi ne pas prévoir un budget complémentaire pour mettre en œuvre ce projet, agencer la rue des Bains et faire des travaux d'embellissement en même temps que ceux de gaz ?

Maire : Réponse

En effet, cela fait quatre ans que les services techniques rappellent systématiquement aux concessionnaires qu'ils devront intervenir sur leurs réseaux avant que la Municipalité n'engage des travaux de rénovations de la rue.

Par ailleurs, les travaux à venir dans la rue des bains ne concernent pas que le gaz. ENEDIS doit également renouveler le réseau électrique et la Communauté de communes a indiqué qu'ils devront remplacer les trois réseaux d'eau (eau potable, eaux usées et eaux pluviales).

La première tranche débutera mi-septembre 2026, avec l'intervention de GRdF dès le 14 septembre, puis d'ENEDIS qui suivra après les vacances de la Toussaint. Les interventions de ces deux concessionnaires seront terminées avant les vacances de Pâques 2027. L'ensemble de cette programmation a été présentée aux commerçants de la rue des Bains lors d'une réunion ad hoc en Mairie, et ils ont à LA MAJORITE la date du 14 septembre pour le début des travaux.

Resteront à programmer les travaux de la Communauté de Communes qui travaille sur le dossier, avec un chantier compliqué puisque les réseaux actuels contiennent de l'amiante.

Parallèlement, la Municipalité va engager une réflexion pour définir un programme de réaménagement et d'attractivité de la rue des Bains, en engageant une agence d'urbanisme. Il s'agira de repenser le profil de cette rue, les aménagements possibles, la réglementation la plus adaptée et le type de mobiliers qui pourrait y être installé. Cette réflexion associera les commerçants, mais également les riverains.

Question orale n°2 : élection de Thierry Bourdoncle à la présidence de l'association CAP Trouville (Sylvie Robert-Stock au nom du groupe « Trouville pour tous »)

Nous saluons le travail du président sortant de CAP Trouville et félicitons Thierry Bourdoncle pour son élection à la présidence de l'association. Cette nouvelle étape appelle toutefois à une vigilance particulière : garantir que CAP Trouville demeure une structure fédératrice, représentative de l'ensemble des commerçants, artisans et acteurs économiques de notre ville.

Comment envisager les relations entre la municipalité et le nouveau président de l'association ? Quels objectifs communs afin de soutenir l'activité économique de Trouville-sur-Mer ?

Maire : Réponse

A la suite de la démission fin mars de David BUAILLON à la présidence de CAP TROUVILLE (association de commerçants, artisans et professions libérales de Trouville-sur-Mer) c'est donc Thierry BOURDONCLE qui a été élu le 21 mai dernier lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Dès sa prise de fonction il a tenu à rassurer les commerçants en indiquant qu'il souhaite instaurer un dialogue constructif avec la nouvelle municipalité et ne souhaitait pas mettre en avant « le groupe BOURDONCLE ». Il a bien indiqué se présenter à la présidence de CAP TROUVILLE pour l'intérêt général.

Il souhaite mettre l'accent sur des sujets tel que le stationnement et la circulation dans Trouville, des sujets de crispations aujourd'hui. Ces travaux ont entraîné une perte de chiffre d'affaires pour la majorité des commerçants de la ville, certains clients repartent sans pouvoir consommer.

Je vais le rencontrer avec mon équipe afin de mettre en place une feuille de route des événements pour les vacances de la Toussaint et de Noël.

La braderie des commerçants (le grand bazar) aura lieu le 22 août prochain et continuera à être gérée par David BUAILLON.

Enfin, quant aux travaux de la rue des Bains, M. BOURDONCLE a fait entendre sa voix lors de la réunion du 15 juin dernier, pour défendre les intérêts de l'ensemble des commerçants de la rue et s'est rangé à la majorité des participants pour un début de travaux au 14 septembre prochain.

20h15 - L'ordre du jour et les questions orales étant épuisées, Madame la Maire clôt la séance.

ANNEXES

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

Pour Madame la Maire par
délégation l'Adjointe au Maire

